



HAL
open science

Recherche Culture et structuration de l'enseignement supérieur (regards croisés)

Ana bela de Araujo, Caroline Lecourtois, Emmanuel Mahé

► **To cite this version:**

Ana bela de Araujo, Caroline Lecourtois, Emmanuel Mahé. Recherche Culture et structuration de l'enseignement supérieur (regards croisés). Culture et recherche, 2025, Recherche Culture et politiques publiques, 148, pp.66-77. <hal-05171372>

HAL Id: hal-05171372

<https://hal.science/hal-05171372v1>

Submitted on 19 Jul 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Recherche Culture et structuration de l'enseignement supérieur (regards croisés)¹

On parle aujourd'hui aisément d'enseignement supérieur Culture à l'endroit des formations proposées par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture qui délivrent des diplômes spécifiques permettant l'accès à des métiers du monde de la culture. Ces exercices professionnels sont pluriels et embrassent l'ensemble des domaines du patrimoine, de l'architecture, des arts, du design, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audio-visuel. Pourtant, certaines de ces formations conduisant à ces métiers n'ont pas encore intégré le système universitaire Licence-master-doctorat (LMD) et la recherche, dans ces domaines, reste encore à développer.

ANA BELA DE ARAUJO (ABDA)

Maîtresse de conférences, École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSAM), laboratoire Investigations sur l'histoire et l'actualité des mutations architecturales et urbaines (INAMA)

CAROLINE LECOURTOIS (CL)

Sous-directrice des Formations et de la Recherche, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

EMMANUEL MAHÉ (EM)

Directeur de la recherche à l'École des Arts Décoratifs (dénommée historiquement École nationale supérieure des arts décoratifs-Ensad)-Université Paris Sciences & Lettres (PSL)

Dans ce cadre, le ministère de la Culture s'est doté en 2024 d'une deuxième stratégie ministérielle de la recherche² et d'une nouvelle stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur Culture pour renforcer plus encore la structuration de ses formations et la reconnaissance de ses diplômes et métiers.

Caroline Lecourtois (CL)

Je reçois aujourd'hui Ana Bela de Araujo et Emmanuel Mahé afin de partager un état des lieux des avancées structurantes des formations aux métiers de la culture dans deux de nos secteurs : l'architecture et le design. J'ai sollicité leur éclairage sur l'histoire du développement de la recherche Culture et la place des politiques publiques durant les dernières décennies, sur l'impact de ce développement dans la structuration de l'enseignement supérieur Culture et, enfin, sur leur vision de l'avenir de doctorats spécifiques qui valorisent la place de la pratique s'appuyant sur une méthodologie de recherche-crédation ou de recherche par le projet.

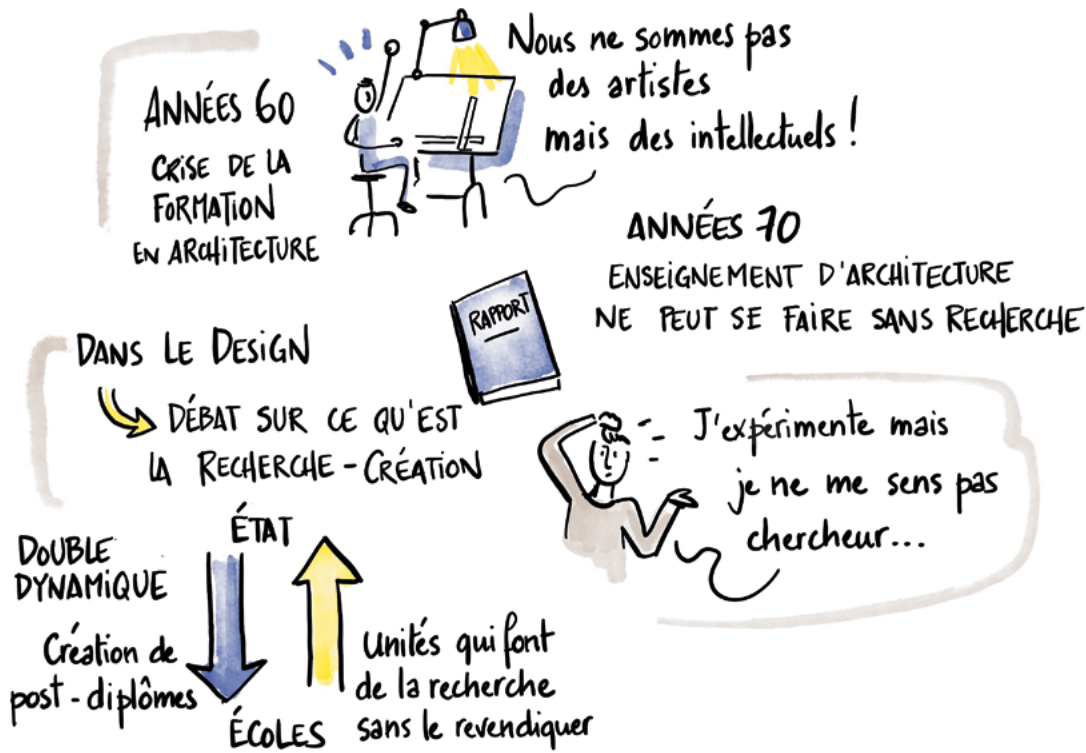
CL – Quels ont été les « facteurs » de création et de développement de la recherche dans vos secteurs ?

Ana Bela DE ARAUJO (ABDA) – C'est évidemment en tant qu'historienne de l'architecture que je vais vous répondre. L'enracinement de

l'architecture et de son enseignement dans le « système des beaux-arts », qui a maintenu l'architecte au rang d'artiste jusqu'à l'éclatement de la section Architecture de l'École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) en 1968, explique en partie le retard de la discipline à entrer dans l'enseignement supérieur et à s'ouvrir à la recherche. Au cours des années 1960, l'enseignement de l'École des beaux-arts, fondé sur une transmission d'un savoir-faire par infusion lente de maître à élève, est jugé obsolète par une majorité des étudiants qui incrimaient l'absence de dimension critique, une totale fermeture aux disciplines universitaires et un décalage entre la situation de la commande mobilisée sur la question cruciale du logement et un enseignement s'abstrayant de cette réalité et plutôt focalisé sur les rendus et le dessin. Ce mécontentement étudiant mais aussi le rôle social de la profession dans le processus de production architecturale qui était alors en débat ont abouti en 1965-1968 à l'éclatement de cet enseignement académique. Du côté des pouvoirs publics, c'est l'angoisse devant l'échec relatif des politiques urbaines et architecturales qui, dès les années 1960, les mobilise aussi dans le sens d'une refonte. C'est donc bien une situation de crise non seulement de la profession, mais aussi et surtout de l'enseignement, qui avait perdu toute légitimité, qui est à l'origine de la recherche architecturale sur le modèle universitaire.

1. Cet article reprend les échanges de la table ronde modérée par Caroline Lecourtois lors de la journée d'études organisée par le bureau de la recherche de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) du ministère de la Culture le 6 décembre 2024 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

2. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/Publications/nouvelle-strategie-ministerielle-de-recherche-2023-2027#:text=La%20strat%C3%A9gie%20minist%C3%A9rielle%20de%20recherche,m%C3%A9thodologie%20que%20technologique%20et%20organisationnel> (site consulté le 24 mars 2025).



Croquis-notes réalisés lors de la journée d'études organisée par le ministère de la Culture « Recherche Culture et politiques publiques » le 6 décembre 2024 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.
© Maelle Caron

Il faut néanmoins préciser que la recherche architecturale existait avant l'éclatement du système des beaux-arts, mais elle était faite à l'extérieur, au sein de l'Université, des laboratoires et des centres de recherche. L'enjeu de la réforme de la pédagogie en architecture après 1968 est bien le positionnement des architectes en intellectuels. Ils devaient passer du statut d'« architecte artiste » à celui d'« architecte intellectuel ».

La création en 1968 des Unités pédagogiques d'architecture (UPA) (nos anciennes Écoles nationales supérieures d'architecture – ENSA) a permis l'ouverture de l'architecture aux autres disciplines universitaires, notamment les sciences humaines et sociales qui ont été incorporées dans la rénovation de l'enseignement de l'architecture. Mais cette réforme n'a toutefois pas été l'occasion d'intégrer l'enseignement de l'architecture dans le giron de l'Université.

Entre 1968 et 1971, l'État, en créant un Institut de l'environnement, tente de mettre en place la recherche architecturale. Cette centralisation échoue et la recherche s'ancre plutôt au sein même de certaines UPA grâce à de jeunes architectes-enseignants ayant pris l'initiative dès 1969 de fédérer autour d'eux des noyaux de recherche thématiques, créant les premières équipes associatives de recherche. C'est donc un territoire de la recherche architecturale éclaté qui s'est dessiné avec ces premiers pionniers-défricheurs de la recherche architecturale en France, tels que Paul Quintrand, Jean-Pierre Péneau, Bernard Huet, Jean-Pierre Épron et Philippe Boudon. Cette même année, l'initiative administrative d'actionner

L'enjeu de la réforme de la pédagogie en architecture après 1968 est bien le positionnement des architectes en intellectuels. Ils devaient passer du statut d'« architecte-artiste » à celui d'« architecte intellectuel ».

une politique publique dans le domaine de l'architecture est prise (décembre 1969) par le ministre des Affaires culturelles, Edmond Michelet, qui commande un rapport à André Lichnerowicz. Rendu une année plus tard, le « rapport Lichnerowicz », issu des travaux de la Commission ministérielle de la recherche architecturale, insistait sur l'idée que l'enseignement supérieur ne pouvait être envisagé sans recherche. En 1972, Jacques Duhamel, alors ministre des Affaires culturelles, finit par concrétiser l'une des propositions du rapport Lichnerowicz en créant le Comité d'orientation de la recherche et du développement en architecture (CORDA) chargé de l'émergence et de la structuration d'une communauté scientifique et placé sous la responsabilité du Secrétariat de la recherche architecturale (SRA). On considère donc l'année 1972 comme le coup d'envoi de la recherche architecturale par les pouvoirs publics. Comme je vous le disais, une recherche architecturale donc plutôt récente.

RECHERCHE CULTURE ET STRUCTURATI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ANNÉES 60
CRISE DE LA
FORMATION
EN ARCHITECTURE



Nous ne sommes pas
des artistes
mais des intellectuels!

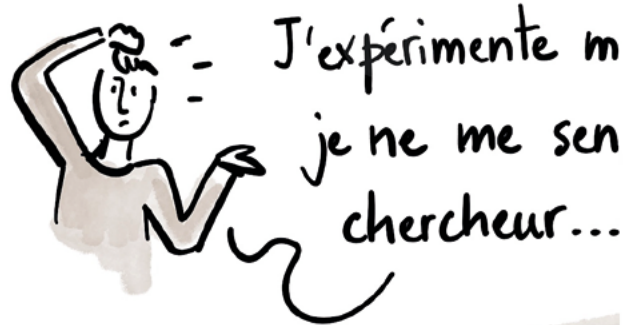
ANNÉES 70

ENSEIGNEMENT D'ARCHIT
NE PEUT SE FAIRE SAN

DANS LE DESIGN



↘ DÉBAT SUR CE QU'EST
LA RECHERCHE - CRÉATION



DOUBLE
DYNAMIQUE

ÉTAT



Création de
post-diplômes

ÉCOLES

Unités qui font
de la recherche
sans le revendiquer

DICHOTOMIE
PERSISTANTE

LES ÉCOLES "SUPÉRIEURES"
D'ARCHITECTURE
SONT DANS LES PAS
DES UNIVERSITÉS



"RECHERCHE", "TROUV



⇒ RECHERCHE DE
RECONNAISSANCE



ON

CAROLINE LECOURTOIS

Sous-Directrice des Formations
et de la Recherche
Ministère de la Culture



MODÉRATION

ANA BELA DE ARAUJO

Maitresse de Conférence
École Nationale Supérieure
d'Architecture de Marseille
(ENSAM)



EMMANUEL MAHÉ

Directeur de la Recherche
École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs
(ENSAD)



RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

APPELS D'OFFRES SUCCESSIFS

LECTURE
S RECHERCHE

ÉCOLES SE MOBILISENT
POUR Y RÉPONDRE

RECHERCHE S'Y DÉVELOPPE



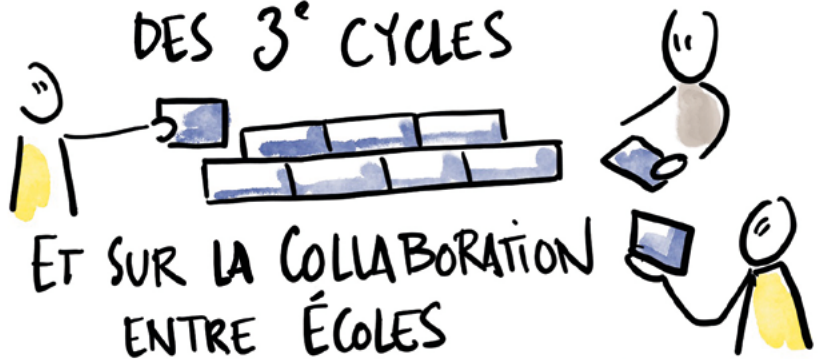
"LABORATOIRE"
EN DESIGN
SEULEMENT
DEPUIS 2007

LMD
PROTOCOLE
DE BOLOGNE

EFFET DIRECT
SUR LA STRUCTURATION
DES 3^e CYCLES

DOCTORATS
DESIGN

COLLABORATION
POUR DES DOCTORATS
PAR LA PRATIQUE



ET SUR LA COLLABORATION
ENTRE ÉCOLES

RECHERCHE - ACTION

SE RETROUVE AUSSI
EN ARCHITECTURE → DOCTORAT PAR
LE PROJET



Et à part l'enseignement,
il y a plein de nouveaux
métiers qui se créent...

ais
s pas

E"

Je suis
génial,
moi je
trouve!

Emmanuel Mahé (EM) – Il est important de clarifier ce que l'on entend par recherche, sans rouvrir les anciens débats. Dans les écoles d'art et de design, le terme de recherche englobe plusieurs réalités. Pour les uns, la recherche est une partie intégrante de tout acte de création et n'a pas besoin d'être distinguée de la pratique artistique et du design. Pour les autres, la recherche complète ces pratiques créatives, s'enrichissant mutuellement tout en restant distinctes, même si elles sont réalisées par des personnes se définissant à la fois comme artistes ou designers et chercheurs. Ces deux perspectives influencent l'organisation de la recherche dans ces écoles : les premiers estiment qu'il n'est pas nécessaire de former spécifiquement à la recherche, puisqu'elle est intrinsèquement intégrée à la formation en art et design, sans structure dédiée. Les seconds pensent que la recherche nécessite des compétences supplémentaires et travaillent à développer des formations spécifiques, comme le doctorat en art et design, pour faire émerger des activités de recherche autonomes. Je me concentrerai sur cette seconde approche, qui reflète la politique de recherche de mon établissement, tout en reconnaissant l'inventivité inhérente aux pratiques artistiques, qui

contribue de manière centrale à la recherche par la pratique (*practice-based research*).

La recherche dans les écoles d'art et de design en France, entendue comme une pratique de création de connaissances évaluée par des communautés de pairs, est relativement récente, plus récente que dans les écoles d'architecture, ayant émergé dans les années 1980-1990 selon les établissements, principalement à travers ce qu'on appelait à l'époque des « post-diplômes ». Traditionnellement, ces écoles se concentrent principalement sur l'enseignement pratique et technique, se définissant comme des institutions professionnalisantes. Cependant, avec l'évolution des pratiques et la reconnaissance croissante de l'importance de la théorie et de la recherche, elles ont commencé à intégrer des approches plus spécifiques, discutées par des communautés de pairs multidisciplinaires, ayant pour objectif commun de constituer un champ légitime en recherche-création, avec toutes les déclinaisons possibles que cette notion générique suppose.

Le développement de la recherche dans ces écoles n'est pas seulement motivé par des facteurs internes, comme la volonté de créer des références

École des Arts décoratifs – PSL, vue de la façade intérieure du bâtiment situé rue Érasme, sur l'ancien site de l'Institut de l'environnement.



©Emmanuel Mahé



presque oubliée⁵. Il ne reste aucune trace du bâtiment, sur lequel a pourtant été construit celui d'une grande école d'art et de design (conçu par un architecte, un designer et un paysagiste⁶). Cette absence mémorielle est frappante, d'autant plus que cette histoire de recherche environnementale résonne avec celle d'aujourd'hui.

Si, d'une part, il est nécessaire de renouveler les recherches, il est d'autre part très important de structurer et de stabiliser les jeunes organisations de recherche pour assurer une forme de recherche incrémentale, essentielle pour envisager et pratiquer des ruptures sur le long terme.

CL – Comment les politiques publiques ont-elles incité le développement de la recherche dans vos secteurs ?

ABDA – Comme le disait Florence Contenay, « la montée en régime de la recherche a été très, très, très lente ». En effet, il y eut une première période de politique incitative entre 1972 et 1982, puis, après 1982, une institutionnalisation de la recherche.

Au cours des dix premières années (1972-1982), le CORDA a mis en place une politique incitative de la recherche dont l'objectif était de constituer un milieu de chercheurs. Dix ans qui ont fait la part belle aux contrats de gré à gré, le CORDA fonctionnant comme un espace de sélection des projets. Mais ce fut aussi l'époque des grands appels d'offres, ceux de 1974 et de 1976, qui ont permis au CORDA, sous la direction de Francis Chassel, de structurer le champ de la recherche architecturale balbutiante en définissant les thématiques. L'impact est certain car, par ricochet, une vague de création de nouvelles équipes associatives de recherche au sein des UPA, en plus des quatre noyaux d'origine qui se trouvaient à Marseille, Paris, Nancy et Nantes, a été significative.

Les années 1977-1978 sont des années d'agitation pour l'architecture et représentent pour la recherche architecturale une coupure dans cette dynamique. L'architecture, à cette époque, est considérée comme un enjeu sérieux par l'État, comme l'atteste la loi sur l'architecture de 1977 qui fait de l'architecture un objet de culture⁷, et la Direction de l'architecture est transférée au nouveau ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Avec ce changement de tutelle, les UPA se voient clairement confier une mission de service public de l'enseignement supérieur. Mais paradoxalement, un mauvais signal pour la recherche est donné avec la suppression du CORDA en 1978, au profit d'une réunion de la recherche et de l'enseignement supérieur avec la création d'une sous-direction de l'enseignement et de la recherche, qui a finalement affaibli la recherche, avec une diminution des crédits. On peut dire que l'enseignement a servi d'accueil à une recherche menacée par les remous administratifs. Néanmoins, on note la création des *Cahiers de la*

propres à la recherche par l'art et le design, mais aussi par des facteurs externes. L'évolution de la société exige que toutes les organisations et les acteurs repensent leurs rôles respectifs et collaborent. Dans ce contexte, le rôle des chercheurs en art et design est essentiel, avec de nombreux projets de recherche portant sur des problématiques écologiques et sociétales. Ces chercheurs valorisent ainsi leurs résultats de recherche sur le plan socio-économique³.

Chaque époque se considère comme charnière, et la nôtre tout particulièrement, mais il ne faut pas oublier que les préoccupations sociétales et environnementales ne sont pas nouvelles. Sur le site actuel de l'École nationale supérieure des arts décoratifs – Université Paris Sciences & Lettres (PSL), à l'angle de la rue d'Ulm et de la rue Érasme à Paris, un institut de recherche a en effet vu le jour à la fin des années 1960, répondant déjà à ces impératifs sociaux et écologiques. En 1968, la Hochschule für Gestaltung d'Ulm, reconnue comme l'héritière du Bauhaus, risquait de fermer. L'idée était de la relocaliser à Paris sous le nom d'« Institut de l'environnement »⁴. Un an plus tard, un bâtiment conçu par Robert Joly et Jean Prouvé a été inauguré rue Érasme. Soutenue par André Malraux, cette institution innovante et pluridisciplinaire accueillait urbanistes, architectes, designers, experts en communication visuelle et théoriciens en sciences humaines, travaillant ensemble pour améliorer le cadre de vie. Tony Côme relate cette aventure institutionnelle unique, aujourd'hui

Institut de l'environnement conçu par Robert Joly et Jean Prouvé, vue de la façade rue Érasme à Paris en 1969, sur le site actuel de l'École des Arts décoratifs – PSL. <https://www.jeanprouve.com/fiche/1969-6> (site consulté le 24 mars 2025).

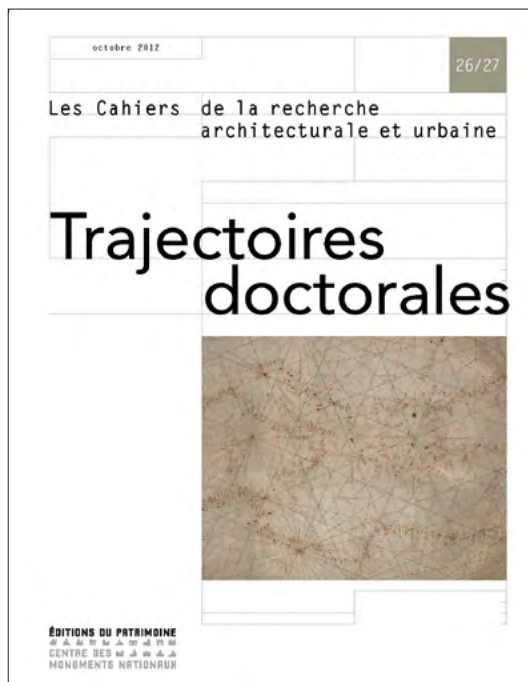
3. Voir dans ce numéro l'article d'Édith Buser, « La valorisation de la recherche au sein des écoles Culture : opportunités et enjeux », p. 102.

4. Ce qui n'est pas sans évoquer le futur transfert de la Direction de l'architecture au nouveau ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1977.

5. Tony Côme, *L'Institut de l'environnement : une école décloisonnée. Urbanisme, architecture, design, communication*, B42, 2017.

6. Respectivement Luc Arsène-Henry, Philippe Starck et Pascal Cribier.

7. Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000522423> (site consulté le 24 mars 2025).



Couverture des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 26/27 d'octobre 2012, consacré aux « Trajectoires doctorales ». © Tous droits réservés

recherche architecturale et urbaine qui démontre un effort de la diffusion des recherches qui se sont avérées abondantes.

C'est sous le mandat de Jean-Louis Cohen comme responsable du Secrétariat de la recherche architecturale (1978-1982) que se consolide une communauté de chercheurs en équipes associatives, dont le maillage s'étoffe à travers d'autres UPA ; des noyaux existants comme à Marseille s'intensifient et d'autres noyaux majeurs apparaissent comme celui de Grenoble, où se multiplient les petits groupes de recherche liés à la diversité des approches pédagogiques de 3^e cycle. À la demande de la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST), les procédures se modifient et les appels d'offres sont supprimés au profit de consultations fermées sur invitation.

En 1982, le nouveau gouvernement engage l'institutionnalisation de la recherche architecturale avec la mise en place de conventions pluriannuelles. Le SRA se transforme en Bureau de la recherche architecturale (BRA) et lance le premier programme pluriannuel ayant pour but de conforter les équipes existantes et d'accueillir de nouvelles propositions autour de thématiques liées aux champs disciplinaires. Ainsi, au début des années 1980, plus aucune UPA, ou presque, n'échappe à la recherche, avec une trentaine d'équipes associatives de recherche stabilisées en tant que lieux de la recherche. Celles-ci ont l'obligation pour perdurer de devenir des laboratoires de recherche hébergés par les UPA et habilités par le BRA. C'est ce dispositif qui est encore à l'œuvre aujourd'hui, même si le BRAUP a été récemment remplacé par un Bureau de l'enseignement et de la recherche⁸.

8. Le Bureau de la recherche architecturale (1982-1995) devient le Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU) en 1995, puis le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) en 2005, et très récemment le Bureau de l'enseignement et de la recherche (BRE).

EM – Je suis totalement en accord avec Ana Bela concernant la lenteur de la mise en place de la recherche. C'est une situation qui perdure depuis une quinzaine d'années dans les écoles d'art et de design. Bien que la durée puisse favoriser la réflexion, nous avons accumulé un retard considérable par rapport à nos homologues européens. Les politiques publiques jouent un rôle évidemment essentiel dans le développement de la recherche au sein des écoles d'art et de design. Cependant, il est important de reconnaître que ces politiques ont des limites et peuvent parfois être en décalage avec les pratiques de recherche actuelles et leurs évolutions futures. Par exemple, elles ne prennent pas suffisamment en compte les dotations dédiées et structurelles au sein des écoles, qui restent souvent marginales pour la recherche, se concentrant principalement sur le soutien financier de projets ponctuels. Bien qu'elles soient structurantes en facilitant, par cette logique de projet, la mise en place progressive d'instruments organisationnels et institutionnels, cela ne suffit pas.

Lorsque des appels sont lancés pour créer de nouvelles organisations (comme les appels du PIA), l'objectif est souvent de créer des consortiums ou de nouveaux « campus ». Bien que ces regroupements soient nécessaires pour encourager l'interdisciplinarité, ils contribuent également à créer un « millefeuille », une spécialité française bien connue. Des financements ciblés au sein des établissements, et pas seulement entre eux, pour faire émerger, consolider et pérenniser la structuration de la recherche dans les écoles d'art et de design seraient donc les bienvenus.

Les politiques publiques sont également des processus qui évoluent dans le temps, sans nécessairement être liés à des soutiens financiers. C'est le cas de la réforme LMD, qui a joué un rôle clé en introduisant des méthodes formalisées de recherche dans les écoles, notamment au niveau du master et du doctorat. Ces deuxième et troisième cycles définis par le processus de Bologne dès 1999 visaient à harmoniser les équivalences de diplômes pour faciliter la mobilité des étudiants entre les écoles des pays européens. L'un des principes fondamentaux de cette « standardisation » des diplômes (notamment par le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS) est de faciliter la liberté de changer d'école, de pays et de culture, avec un double effet : d'une part, une incitation à la mobilité (une force centrifuge) et, d'autre part, une exigence de mise en place de trois cycles, et donc de la recherche, au sein des écoles d'art et de culture (une force centripète).

La dynamique récente des politiques en matière de formation à la recherche, sur le modèle des *Graduate schools* (Écoles universitaires de recherche [EUR], Programmes gradués, etc.), va maintenant plus loin, en incitant les établissements à organiser des enseignements communs

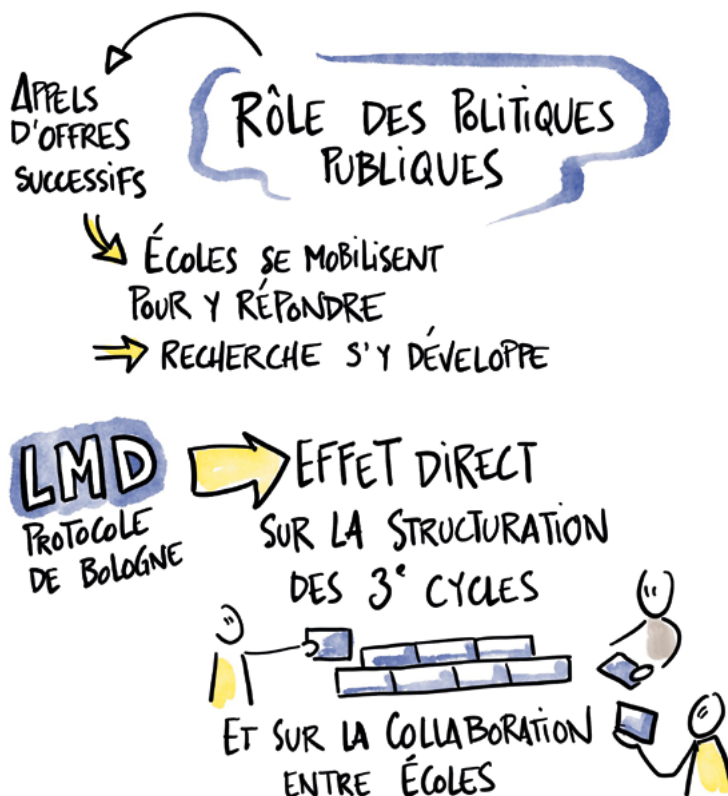
et à faciliter le passage des étudiants du master vers le doctorat (ouverture des unités de recherche aux étudiants de master, dispositifs de parcours de recherche dès le master, mise en place d'années pré-doctorales, etc.). Cette évolution universitaire touche également les écoles dans le cadre des politiques de site (regroupements des écoles et des universités proches géographiquement), invitant écoles et universités à intégrer leurs spécificités respectives au sein de dispositifs communs.

Les financements publics, qu'ils soient ponctuels (ce qui est malheureusement la norme) ou pérennes (beaucoup plus rares, comme on l'aura compris), sont également des instruments très structurants car ils incitent les écoles à se rapprocher d'autres acteurs pour créer des coopérations (on pense au réseau des Carnots, aux programmes Compétences et Métiers d'avenir – CMA –, aux dispositifs des Conventions industrielles de formation par la recherche – CIFRE –, etc.). De la même manière, les partenariats privés sont évidemment utiles et essentiels, non seulement pour les apports financiers, mais aussi parce qu'ils permettent de développer des logiques de mécénat de compétences croisées.

La question des politiques publiques est vaste et il n'est pas possible de l'aborder ici de manière exhaustive. L'investissement public et privé dans la recherche en France était de 2,22 % du PIB consacré à la recherche en 2021, en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'Union Européenne et de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 2,72 %, ce qui constitue une alerte dans le contexte géopolitique (les États-Unis étaient en 2021 à près de 3,46 %⁹).

Mais si je devais faire passer un message, ce serait le suivant : les chercheurs designers et artistes souffrent du manque d'investissement, encore plus que les scientifiques, avec des risques psychosociaux avérés, que ce soit à cause de l'injonction de démarcher des financeurs pour tous leurs projets ou du manque d'un véritable statut d'enseignant-chercheur, et par conséquent d'une absence de prise en compte des évolutions de carrière. C'est un manque de reconnaissance à la fois matériel et symbolique qui, à court terme, menace la compétitivité de nos écoles face aux grandes puissances mondiales et affaiblit considérablement la potentialité créatrice pourtant très riche de nos chercheurs et des organisations de recherche en art et en design.

Il est à noter qu'au Québec, le Fonds de recherche du Québec (FRQ), l'équivalent de l'Agence nationale de la recherche (ANR), non seulement reconnaît mais soutient financièrement les recherches par l'art et le design (recherche-création) ; elles ne sont pas confondues avec les Sciences humaines et sociales (SHS) comme en France et sont légitimées en propre. Cela permet aux universités et aux écoles de recruter et de développer dans leurs domaines de recherche. Le



réflexe français d'associer quasi systématiquement les lettres aux arts conduit, comme pour les termes d'art et de design entre eux, à placer les arts (et par conséquent le design) dans le périmètre des SHS. C'est un véritable frein à la reconnaissance et donc au développement de la recherche en art et en design.

CL – *On parle aujourd'hui d'enseignement supérieur dans vos secteurs. À quel moment et sous quelles formes la recherche dans vos secteurs a-t-elle rejoint l'enseignement ?*

ABDA – Comme je le disais, c'est à partir de 1978 que l'enseignement et la recherche ont été réunis en une sous-direction de l'enseignement et de la recherche, au moment où l'architecture quittait la tutelle des Affaires culturelles pour celle du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Mais les premières accointances réelles ont lieu à partir de 1984 au cours de la réforme de l'enseignement de l'architecture, au moment où les UPA prennent le nom d'écoles d'architecture. En effet, les pouvoirs publics comprennent que cette recherche architecturale participe à la reconnaissance de l'enseignement de l'architecture comme enseignement supérieur, et créent en 1983 le Comité consultatif de la recherche architecturale (CCRA), lié à l'enseignement, qui incarne cette première reconnaissance de ces rapports entre enseignement et recherche.

À partir de 1984 apparaissent les premières tentatives de désenclaver le milieu de la recherche par le rapprochement avec le CNRS, avec la création de la Commission interdisciplinaire 49 AUS, Architecture, urbanistique et société (qui

9. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=GB.XPD.RSDV.GD.ZS&codePays=USA&codeTheme=100> (site consulté le 24 mars 2025).

disparaîtra en 1991) et la création des unités de recherche associées: le Groupe de recherche pour l'application des méthodes scientifiques à l'architecture et à l'urbanisme (GAMSAU), l'Institut parisien de recherche: architecture, urbanistique, société (IPRAUS), le Centre de recherche sur l'habitat (CRH), le Centre de recherche sur l'espace sonore & l'environnement urbain (CRESSON), etc.

La recherche tente de rejoindre l'enseignement avec la création des Certificats d'études approfondies en architecture (CEAA), formations post-diplôme d'architecte d'État (architecte Diplômé par le Gouvernement – DPLG) qui ont constitué les 3^e cycles des études d'architecture. Ces CEAA sont une première insertion de la recherche dans le système de formation¹⁰. Ils ont aussi initié un premier mouvement au sein des écoles d'architecture pour établir un réel enseignement « supérieur ». Jean-Louis Cohen parle alors de « recherche-enseignement ». Mais ces CEAA, ces diplômes sans équivalence avec ceux de l'Université, sont rarement des formations à et par la recherche. Les enseignants-chercheurs qui attendaient un rapprochement avec l'Université dénoncent la réforme de l'enseignement de l'architecture de 1984 qui renforce une professionnalisation des études et ne crée pas de doctorats en architecture.

10. C'est d'Anne Debarre, qui a analysé de manière substantielle les CEAA, que je tire ces éléments, voir « Les Ceaa: une première reconnaissance de la recherche dans l'enseignement de l'architecture, 1983-2005 », dans Anne-Marie Châtelet (coord.), *L'enseignement de l'architecture au xix^e siècle*, EnsArchi, 2023 : hal-04378510 ; Ana Bela de Araujo, *EnsArchi. Rapport de l'axe 3 : Enseignement et recherche*, ANR, décembre 2023, p. 3-17 : hal-04365482

Le rapprochement de la recherche avec l'enseignement se crée au sein des EA sur fond d'opposition entre un enseignement de type professionnel et un enseignement de type universitaire.

Dans les années 1990, alors que dans les écoles d'architecture s'opère un recentrement sur les enseignements de projet à la suite du rapport du recteur Armand Frémont de novembre 1992 qui consacre l'identité professionnalisante de l'enseignement de l'architecture, se mettent en place en parallèle au sein des Écoles d'architecture (EA), depuis 1991, six Diplômes d'études approfondies (DEA) en lien avec les universités, donnant ainsi une impulsion aux études doctorales en EA. Il faut attendre 1997, après que les EA sont revenues sous la tutelle de la Culture, pour que, à la faveur d'un retour à 3 cycles de 2 ans, une filière doctorale se dessine enfin plus de 35 ans après le lancement de la recherche architecturale en 1972...

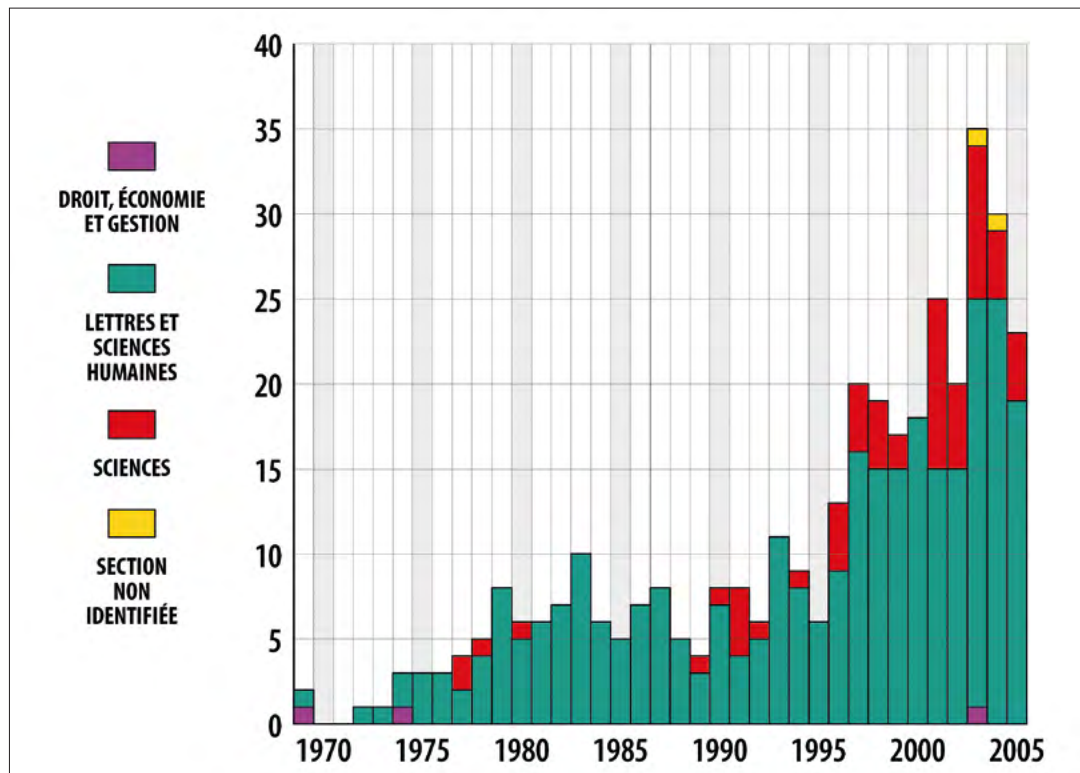
Pour répondre à la question, le rapprochement de la recherche avec l'enseignement se crée au sein des EA sur fond d'opposition entre un enseignement de type professionnel et un enseignement de type universitaire.

EM – Pour clarifier la question de la recherche en art et en design, il est encore une fois important de distinguer les termes utilisés.

La formation au design dans les écoles publiques françaises est enseignée majoritairement, voire quasi exclusivement (il existe des exceptions notables comme l'École nationale supérieure de création industrielle [ENSCI – Les Ateliers] et, bien entendu, on pense aussi à des écoles privées comme l'École de design Nantes-Atlantique) au sein des écoles d'art. Plusieurs d'entre elles l'ont intégrée dans leurs noms officiels (par exemple l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy – ENSAD Nancy), mais j'ai pu remarquer à maintes reprises dans les réunions institutionnelles, les documents officiels ou dans de simples discussions, tant au sein des universités que dans les écoles sous tutelle du ministère de la Culture, que le terme de design apparaissait peu, voire était gommé. Pour éviter de se focaliser uniquement sur l'art, on parle parfois des « écoles de la création ». Croyant résoudre le problème d'absorption du design par l'art, on l'amplifie, comme lorsqu'on parle aussi des « écoles Culture », réintégrant paradoxalement l'architecture qui s'était pourtant « émancipée » en 1968. Il ne s'agit pas de rejouer la querelle ancienne, d'autant plus que l'injonction contemporaine à l'interdisciplinarité, voire à la transdisciplinarité, nous incite à créer de nouveaux regroupements, essentiels pour appréhender les grands enjeux contemporains et pour y répondre, mais cela ne doit pas être un prétexte pour tout confondre. Dans ce contexte, il est donc également tout aussi nécessaire de distinguer la recherche dans les domaines de l'art et du design, surtout si l'on souhaite développer des synergies entre eux.

Cela étant dit, l'une des questions centrales selon moi aujourd'hui est « l'adossement de la formation à la recherche », expression consacrée dans les évaluations par le Hcéres mais souvent mal comprise. Il ne s'agit pas seulement pour la recherche, notamment les formations de troisième cycle et les unités de recherche, de s'intégrer dans l'enseignement des écoles. Les directions des études et les enseignants des premier et deuxième cycles doivent s'appropriier les ressources et les résultats de la recherche pour les intégrer dans les programmes. Cela est important pour deux raisons. Premièrement, cela prépare les étudiants à poursuivre un doctorat et enrichit leurs compétences en design et en art, même s'ils ne choisissent pas de continuer en troisième cycle. Deuxièmement, cela permet à l'enseignement de s'inspirer des nouvelles connaissances et méthodologies développées par les chercheurs, ce qui fait évoluer la pédagogie en matière de contenus et de formats.

Ayant été conseiller scientifique (2020-2023) au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et ayant coordonné l'évaluation d'écoles d'art, de design



Thèses soutenues par les architectes-docteurs entre 1969 et 2005. Répartition annuelle par champ disciplinaire.
© Jean-François Gleyze, Ana Bela de Araujo, Sibylle Le Vot

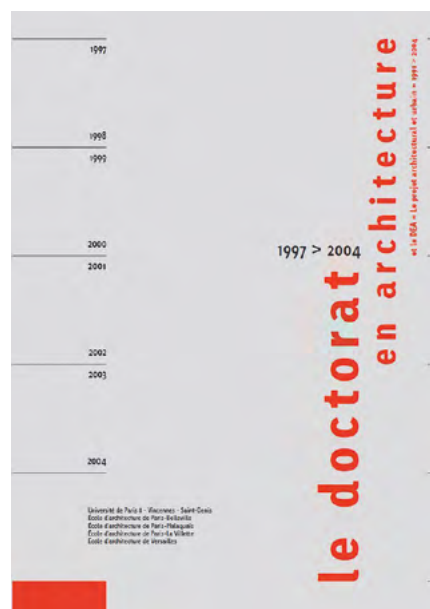
et d'architecture, j'ai pu constater sur le terrain que l'intégration de la recherche n'est malheureusement pas réalisée dans de nombreuses écoles qui possèdent pourtant une activité de recherche solide et reconnue. Pour y remédier, les enseignants-chercheurs et les services dédiés doivent donc être étroitement associés à l'évolution des programmes d'enseignement, et la direction des études doit en assurer la coordination et la mise en œuvre effective. De même, les stratégies de ressources humaines, pilotées par les directions générales des services ou les secrétariats généraux de ces établissements, doivent associer études et recherche pour élaborer une politique de recrutement en matière d'enseignement, en tenant compte des statuts et contrats des enseignants-chercheurs. Sans cette organisation clarifiée, la recherche restera peu intégrée dans les enseignements. Je dois préciser que ce problème dépasse nos seules écoles et concerne l'ensemble de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en France.

CL – Quid du doctorat dans vos secteurs ? Est-il spécifique ? Doit-il être spécifique ? Comment imaginez-vous son évolution ? Pour quels métiers ?

ABDA – Même si le rapport Lichnerowicz de 1970 a le grand mérite d'avoir donné le coup d'envoi à la recherche architecturale, il a aussi conduit à « un avortement programmé de la recherche doctorale¹¹ » en raison d'arbitrages politiques défavorables à un rapprochement avec le système universitaire. De 1968 à 2005, tout étudiant en architecture qui souhaitait s'engager dans

un parcours doctoral devait s'inscrire en thèse au sein d'un établissement d'enseignement supérieur autre que celui qui les avait formés¹². Avec la création en 1991 des Diplômes d'études approfondies (DEA), le doctorat se développe (surtout avec le DEA *Le projet architectural et urbain*¹³ qui devient la voie privilégiée pour les architectes en vue de la préparation d'un doctorat). Mais il a fallu attendre l'harmonisation européenne des études supérieures en 2005 pour que le doctorat en architecture soit institué et que les ENSA trouvent le chemin d'une intégration dans l'enseignement supérieur avec une formation complète jusqu'au

11. Éric Lengereau, « Formation doctorale et recherche architecturale en France », *EAAE, Doctorates in Design and Architecture*, 8-10 February 1996, Delft University of Technology, Faculty of Architecture, 3 vols, p. 41-46.
12. Entre ces deux bornes chronologiques (1968-2005) recouvrant quatre décennies, Sibylle Le Vot et moi-même avons recensé 355 architectes ayant soutenu une thèse dans le champ élargi de l'architecture, au sein d'universités, de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ou de l'École pratique des hautes études – Université Paris Sciences & Lettres (EPHE-PSL) : Ana Bela de Araujo et Sibylle Le Vot, « 355 architectes-docteurs : la recherche doctorale française "en architecture" entre 1969 et 2005 », dans Anne-Marie Châtelet et Nathalie Lapeyre (dir.), *Les mondes de l'enseignement de l'architecture. Élèves, enseignants et enseignantes*, MétisPresses, 2023, p. 197-208.
13. DEA créé par des enseignants et des chercheurs des écoles d'architecture de Paris-Belleville, Paris-Villemin, Paris-La Villette et Versailles, co-habitées avec l'Institut d'urbanisme de Paris (Université de Paris 8).



Annuaire élaboré en 2004 par l'École d'architecture de Paris-Belleville/ Université de Paris 8. *Le doctorat en architecture et le DEA « Le projet architectural et urbain », 1997-2004.*



doctorat ! Mais aussi pour que la dénomination « écoles nationales supérieures d'architecture » mentionne enfin le terme de « supérieur » dans son intitulé.

Il me semble que les écoles nationales supérieures d'architecture se voient encore comme un enseignement singulier et marginal, évoluant au gré des enjeux professionnels, loin donc d'un système d'enseignement dit « supérieur ». Cette vision nous cantonne encore dans un système qui oppose, pour paraphraser François Chaslin, « La recherche contre la trouve¹⁴ », titre de son article de 1979 en réponse à l'injonction caustique et moqueuse de Roland Castro qui, à l'ouverture d'un colloque à Marseille, *Architecture : recherche et action*¹⁵, pressait les chercheurs de passer « à la trouve ». La réponse de Philippe Boudon alors reste encore aujourd'hui lumineuse : « Loin que la recherche apporte des réponses à la pratique, c'est la pratique qui apporte les questions à la recherche. » Dans le droit fil de Philippe Boudon, je considère que la recherche n'est pas une « théorie » qui fournirait les règles d'une production comme l'envisagent beaucoup d'architectes, cette fameuse « trouve » synonyme de pratique géniale que véhicule une partie du milieu de la production architecturale. Nombre d'architectes-enseignants appellent d'ailleurs encore Recherche le travail de conception qui est au cœur de leur métier. Ils peuvent évidemment s'orienter vers la création, l'innovation, l'originalité, mais c'est se situer en dehors du travail de production de connaissances inédites.

À titre personnel, il me semble que nous n'avons pas besoin de « recherche d'architectes », mais nous avons besoin de « recherche architecturale » pour encore paraphraser Bernard Huet. De la même manière que les *écoles nationales supérieures d'architecture* ne sont pas des *écoles d'architectes*, nous n'avons pas à former uniquement des architectes, mais surtout à former à l'architecture. Alors que de plus en plus de nos étudiants ne seront pas architectes mais travailleront dans des métiers

liés à l'architecture, à l'espace, à l'environnement, le doctorat est plus que jamais utile pour les aider à acquérir l'esprit critique qui est indispensable à la pensée de l'architecture. Et pourtant nos écoles sont encore dans une logique de praxis, assimilées à un enseignement professionnel, et non pas à un enseignement universitaire, ce qui explique qu'aujourd'hui, après vingt ans d'instauration du doctorat, peu d'étudiants en réalité s'engagent dans cette voie considérée encore comme marginale.

Pour cela, il faut combattre l'idée reçue selon laquelle la recherche désintéressée est inopérante pour l'actualité et continuer de soutenir la recherche architecturale *fondamentale*, au même titre que l'indispensable recherche *expérimentale*. L'intégration du doctorat au sein de la pédagogie des ENSA reste un chantier épistémologique entier. C'est le seul moyen pour que les futurs architectes, mais aussi celles et ceux qui ne deviendront pas architectes praticiens, placent leur réflexion et leur production dans une approche systémique, qu'ils ne soient pas prisonniers de pressions ou d'injonctions, qu'ils aient une vision politique et une posture critique, et qu'ils développent ainsi leur capacité à comprendre le monde pour tenter de mieux le transformer en tant qu'architectes, ou qu'ils deviennent tout simplement de meilleurs enseignants qui formeront les futurs architectes.

La recherche scientifique se donne comme objectif la construction d'un savoir cumulatif. Elle s'agglomère à d'autres recherches pour créer des connaissances nouvelles sur la discipline. C'est le seul moyen pour que l'architecture ne reste pas seulement une profession mais aussi une discipline à part entière. Comme l'a précisé Philippe Boudon, souvent, la recherche n'apporte pas de solutions, mais soumet de bonnes questions à la profession. C'est aussi pourquoi je me méfie d'une recherche scientifique à laquelle on demanderait d'être « opérationnelle », une recherche qui devrait être liée à la pratique ou une recherche qui devrait servir tout de suite, être « utile » immédiatement. Cette vision privilégiant le court-termisme est pour moi réductrice, voire dangereuse. Au contraire, c'est dans la recherche « désintéressée » que se trouvent les résultats les plus opérants car elle agit sur la manière de penser, et donc de concevoir.

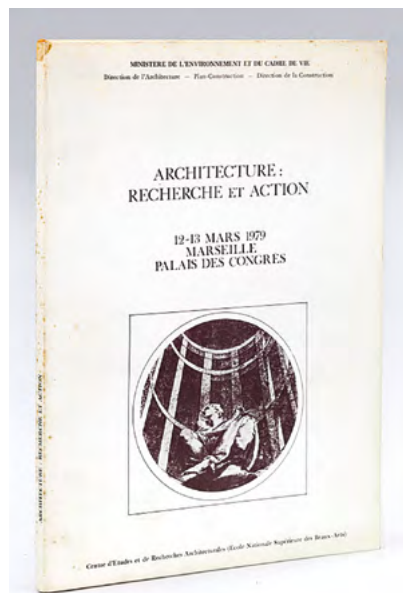
EM – Je suis à nouveau d'accord avec l'avis d'Ana Bela. La recherche sans application directe est tout aussi essentielle que la recherche appliquée. Je pense qu'il serait utile de revoir notre vocabulaire, car toute recherche appliquée repose sur des fondements de la recherche fondamentale (sans quoi, elle ne serait pas qualifiée de recherche), et inversement, toute recherche fondamentale est expérimentale puisqu'elle explore de nouveaux concepts.

Comme je l'ai déjà mentionné, le doctorat est un outil essentiel pour structurer les activités de recherche. Les doctorats menés dans les écoles

14. François Chaslin, « La recherche contre la trouve », *Macadam*, n° 10, 15 avril-15 mai 1979, p. 14.

15. Colloque *Architecture : recherche et action*, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, CERA-ENSBA, 12-13 mars 1979, Marseille.

Publication des actes du colloque *Architecture : recherche et action*, des 12-13 mars 1979 à Marseille mené par le Centre d'études et de recherches architecturales, sous l'égide du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.



La recherche sans application directe est tout aussi essentielle que la recherche appliquée.

d'art et de design se répartissent en trois catégories : premièrement, les partenariats avec des Écoles doctorales (ED) pour des thèses en sciences humaines et sociales ou en sciences dures, souvent axées « sur » l'art et le design ; deuxièmement, des coopérations intégrées, comme le programme doctoral Sciences, arts, création, recherche (SACRe), une composante structurelle d'une ED, qui développent des thèses basées sur la pratique, « par » l'art et le design ; troisièmement, des diplômes de troisième cycle propres à l'établissement, tels que les Diplômes de spécialisation par la recherche (DSR) et les Diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA), qui ne sont pas équivalents au doctorat et ne sont donc pas reconnus comme *Philosophiæ Doctor* (Ph.D.) à l'international, mais procèdent de la même approche que la deuxième.

À l'Université Paris Sciences & Lettres (PSL), avec les sept écoles supérieures concernées, nous privilégions la deuxième catégorie, car elle met en valeur les spécificités de nos établissements et s'aligne avec la logique professionnalisante de nos formations grâce à la reconnaissance internationale du diplôme de doctorat. Bien que la première catégorie favorise l'acculturation réciproque, elle devrait selon moi rester minoritaire sur le plan national au sein des écoles d'art et de design. Comme l'a montré Ana Bela de Araujo, cela ne concerne pas les écoles d'architecture qui ont une structure forte en SHS et en sciences de l'ingénierie, bien que la « recherche par le projet » y progresse aussi et constitue une véritable évolution.

Les artistes-chercheuses et chercheurs, les designers-chercheuses et chercheurs titulaires d'un doctorat commencent à être reconnus professionnellement. Galeries, musées, entreprises et collectivités locales intègrent de plus en plus ces profils. Malgré des incompréhensions persistantes, comme l'étrangeté perçue des termes « docteur designer » ou « docteur artiste », la dynamique est positive. De nombreux doctorants de mon unité de recherche créent leurs agences, deviennent enseignants-chercheurs, rejoignent des laboratoires scientifiques, dirigent des programmes d'innovation ou sont recrutés par de grandes écoles ou universités, et grâce à l'équivalence du Ph.D. ils peuvent être recrutés à des postes qui exigent ce niveau de diplôme, tant dans les écoles à l'international que dans les secteurs de la santé, de l'industrie des innovations, etc.



© Raphaëlle Kerbrat

Raphaëlle Kerbrat, vue de l'œuvre dans le cadre de son doctorat PSL-SACRe/ EnsadLab, « Si (1-bit computer) », 2021. Vitrine : silicium, nittinol, cuivre, laiton, bois, plexiglas, métal, dispositif électronique. 50 × 100 × 100 cm.

Pour rappel, la formation à la recherche est une obligation légale et essentielle pour permettre aux artistes, chercheuses et chercheurs de poursuivre en doctorat. La séparation entre les 2^e et 3^e cycles en France est un frein, d'où la création des Écoles universitaires de recherche (EUR) ou de Programmes gradués (PG), qui ne sont pas encore suffisamment intégrés dans les écoles d'art. Une réforme audacieuse pourrait repositionner les écoles nationales supérieures d'art et de design uniquement sur les 2^e et 3^e cycles, dans une logique de *Graduate school*, et les écoles territoriales sur les formations *undergraduate*. Cela permettrait à ces écoles de disposer de davantage de moyens pour se concentrer sur leurs rôles, tout en établissant des coopérations renforcées entre elles. Cela offrirait également à de nombreuses écoles l'opportunité de développer une politique de relations internationales ciblée. C'est une piste à explorer parmi d'autres.

N'oublions pas que la concurrence avec les écoles chinoises et américaines s'intensifiera. Ce serait une façon de rendre nos écoles plus attractives et de répondre aux grands défis contemporains et à venir. Ces défis sont nombreux et nécessitent une véritable réflexion systémique de notre écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■